

L'"Ariège pittoresque

┃ L'Ariège pittoresque. 1914/01/29.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Hubert

LA RIEGE

3^e ANNÉE — N° 85

+ 29 Janvier 1914 +

BIBLIOTHÈQUE
MUSEUM
IMPRIMERIE

Pittoresque

Revue hebdomadaire illustrée



Rédaction
et
Administration
Imprimerie FRA & C^{ie}
= FOIX =
Abonnements
1^{er} an 7^{frs}, 6 mois 4^{frs}

Industrie
COMMERCE
ARCHÉOLOGIE
HISTOIRE
Tourisme, Sports
Informations.

PARAISANT LE JEUDI

Le Numéro 0,15^c

La Bourse de Paris

Notre marché reste en assez bonnes dispositions, et dans la plupart des compartiments les valeurs consolident leurs dernières avances. Certaines enregistrent même quelques plus-values.

Notre rente 3 0/0 est calme aux environs de 85 65.

Les fonds balkaniques sont lourds. Les emprunts russes se tassent un peu.

Le groupe des établissements de crédit s'inscrit en reprise.

Le Rio se maintient à 1765.

Les valeurs industrielles russes sont fermes : la Maltzoff est à 800, Toulagane encore du terrain à 1005, Tagnanog cote 647 et Hartmann 607.

Les pétrolifères conservent une excellente tenue.

Il est procédé actuellement à l'émission de 400,000 obligations de 500 fr. 4 0/0 des chemins de fer de l'Etat. Ces obligations, émises à 490 fr., rapportent 20 fr d'intérêt payables par moitié, avec jouissance du 1^{er} février prochain. Elles sont payables 245 fr. en souscrivant et le reste le 5 février.

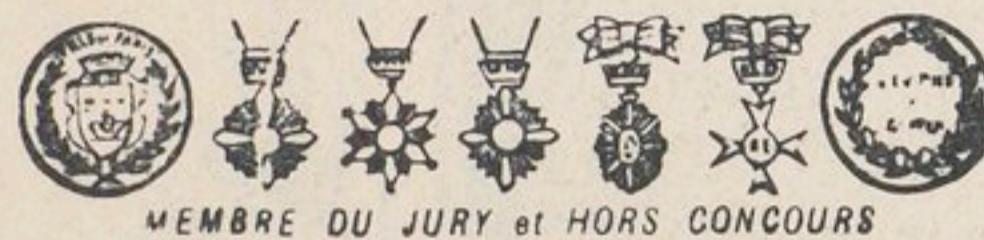
On annonce l'émission de 30,000 actions de préférence cumulatives de 500 fr. de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, actuellement offertes au public au pair de 500 fr. et portant jouissance du 1^{er} courant. Etant donné que leur dividende de préférence de 6 0/0 est cumulatif et net de tout impôt, elles se présentent dans des conditions de rendement des plus attrayantes.

La notice prescrite par la loi a été publiée dans le Bulletin des annonces légales le 12 janvier 1914.

26 janvier 1914.

Syndicat de la Publicité Provinciale,
53, rue Vivienne, Paris.

HERNIES



La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être.

Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste M. Glaser, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici une preuve :

« Monsieur Glaser,

« Je serais un ingrat si je ne venais pas vous remercier du très grand service que vous m'avez rendu. Je souffrais depuis trois ans d'une hernie très prononcée du côté droit.

« J'ai porté votre appareil cinq mois, sans aucune gêne pour le travail et aujourd'hui je me trouve complètement guéri et encouragerai toute personne qui en a besoin à venir essayer votre appareil.

« Sylvain FEULLERAT,
propriétaire à Cazavet (Ariège). »

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies, à venir essayer ces appareils, de 8 heures du matin à 4 heures du soir à :

FOIX, le 27 février, hôtel Benoît ;

PAMIEERS, le 28, hôtel de la Poste.

SAINT-GIRONS, le 1^{er} mars, hôtel de France (Ferrière).

MIREPOIX, le jeudi 5 mars, hôtel du Commerce (Oubré).

LAVELANET, le 6 mars, hôtel d'Espagne (Alzieu), jusqu'à 3 heures.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. GLASER, boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

PETITS PROPRIÉTAIRES ET LECTEURS !!!

RETENEZ BIEN CECI :

Un ouvrage sensationnel vous est offert pour construire vos villas, vos chalets vous-même sans le concours d'un architecte !! avec " **LA POPULAIRE** ", ouvrage déposé, seul de son genre

Pour faire et faciliter votre choix : catalogue comprenant nos études sur quantité de projets à construire, de 4,000 à 15,000 francs, accompagnés de plans, façades, devis descriptif et de notre système préconisé.

Cet ouvrage est d'une telle utilité, et nombreux sont les architectes et entrepreneurs qui s'en servent dans les départements de la Seine et-Oise et Oise pour exécuter les travaux de leurs clients !!!

Envoi franco de " **LA POPULAIRE** " contre mandat postal de 8 francs adressé à M. E. HENRIET, auteur de l'ouvrage, directeur de l'Architecture pour tous, 121, Grande Rue, à Nogent-sur-Marne (Seine).

J'ENVOIE discrètement Catalogue, Articles spéciaux, usage intime, Hommes, Dames et six beaux échantillons pour 1 franc. Envoi recommandé, 45 cent. en plus. Mon L. BADOR, 19, rue Bichat, Paris.

à Ce qu'il y a à
10 ANS de **20 ANS**
meilleur

POUR SE FORTIFIER

C'est de prendre chaque jour
4 cuillerées à café d'

HÉMO-VITAL

L'HÉMO-VITAL est un granulé sucré très agréable à prendre
RÉPARATEUR ET FORTIFIANT DU SANG
STIMULANT DE L'APPÉTIT

L'HÉMO-VITAL est le remède le plus sérieux contre la Faiblesse et l'Anémie. Il guérit la Neurasthénie. Fortifie pendant et après la grossesse. Aide à la formation et à la croissance des enfants.

DANS TOUTES LES PHARMACIES
3 fr. 75 le flacon | 4 fr. 25 par la poste

et contre Mandat à
M. E. TABART
PHARMACIEN
à **30 ANS** 49, rue du Loing **à 60 ANS**
à MONTARGIS (Loiret)

CHAUX ET CEMENTS DE SABARAT (Ariège).

CATHALA & C^{ie}

Chaux hydraulique. — Chaux grasse vive moulue pour engrais. — Fleur de chaux pour sulfatage. — Chaux triée extra pure pour l'industrie.

CEMENTS PROMPTS ET PORTLAND

Entrepôt à Toulouse, 28, rue des Pins.

Dépôt à la gare
de la Bastide-de-Sérou (Ariège).

MAISONS RECOMMANDÉES

J. CASSAGNE. — Draperies, soieries, bonneterie, tissus en tous genres, corsets, etc., etc. Spécialités en toiles, linges de table et de toilette et lingerie, rue Delcasse.

HOTEL MONTAUT. — Cuisine renommée, fabricant des pâtés "A Gaston de Foix".

F. ROQUES, tailleur civil et militaire, ex-coupeur de la maison Schammel de Paris, rue Théophile-Delcasse et rue du Rival.

PAUL PÉRIES, mécanicien, cours Bouychères. — Armes, cycles, autos, machines à coudre, stock de pneus, vente, location, échanges, réparations, accessoires. — Facilités de paiement.

FOIX

AU LOUVRE, rue Théophile-Delcassé, Foix. — Lingerie, ganterie, bonneterie, soierie, layettes, corsets, paletots, jupons, corsages, draps et taies brodés, linges de table et de toilette, bretelles, etc.

CAFÉ GROS. — SACAZE, propr^e. Siège du Stade fuxéen. Tél. 7.

AU GASPILLAGE, rue des Marchands, Foix. — Mercerie, bonneterie, jupons, lingerie, dentelles, corsets, corsages, fourrures. Fournitures pour tailleurs et tailleuses.

HENRI DUBERT FILS, 24, cours Villote. — Cycles, autos, armes et machines à coudre, cycles "Dubert", dépositaire de la "Moto-Réve", machines à coudre "Simplix" garanties 10 ans.

LAFFONT aîné, rue des Marchands. — Tissus en tout genre, rouennerie, draperie, fantaisie haute nouveauté, soieries, trousseaux et layettes, toiles, lingerie, tissus d'ameublement, tapis, mercerie, bonneterie.

AX

GARAGE CASTEL, avenue de la Gare Cycles et automobiles. Location pour excursions. — Stock "Dunlop", "Continental".

LAVELANET

GRAND HOTEL DU PARC ET MODERNE. — MARIS, propr^e. — Entièrement reconstruit à neuf avec tout le confort moderne.

G. SARTRE, coiffeur. — Parfumeries de premières marques. — Coiffures de dames. — Ondulations. — Postiches — Travail soigné. — Service antiseptique. — Chapellerie. — Cols.

A. BABY, armurier-mécanicien, ex-ouvrier de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — Armes de précision — Cycles des meilleures marques. — Machines à coudre, accessoires, munitions, réparations, location. — Prix modérés. — Vente à crédit. — Envoi catalogues et conditions sur demande.

TARASCON

CAFÉ-RESTAURANT DU MIDI, tenu par M. et Mme Régis AURIOL, place des Platanes et du Jardinage. — Maison de premier ordre, recommandée aux touristes, excursionnistes, voyageurs, baigneurs et à toutes les personnes qui, de passage à Tarascon, désirent faire un bon déjeuner ou un excellent dîner.

USSAT

A LOUER Villa meublée comprenant : salle à manger, cuisine et cinq chambres. S'adresser à la Roseraie, Ornat, par Ussat-les-Bains.

LES BAINS

PAMIEERS

PIERRE GAILLAGOT. Assurances, achat et vente de propriétés, prêts hypothécaires

P. BARDAL, tailleur civil et militaire. Uniformes pour collèges. Place des Jacobins. Prix modérés

BARAT, m^e tailleur, rue Galy-Cazalat. — Spécialité de costumes pour dames.

ST-GIRONS

LAFFITTE, r. de la République. — Entr. de zinguerie et plomberie.

E. DUCOS. — Chapellerie "Modern-House", les meill. marques.

SALON DE COIFFURE POUR DAMES ET MESSIEURS. — CH. CAZENEUVE, rue Gambetta.

ST-LIZIER

HOTEL DE LA TOUR. — Recommandé aux touristes. — Appartements pour villégiature.

LE SECRET DU CURÉ DE DEUIL



Exigez ce portrait et le nom du Préparateur : Duvergier.

Si vous éprouvez quelques maux, douleurs, vertiges, écrivez à Monsieur Duvergier, pharmacien, à Bois-Colombes, il vous enverra une brochure gratis et en ajoutant 1.50 en timbres-poste un paquet de plantes constituant la recette du Curé de Deuil. Cette recette composée de plantes sauvages constitue le meilleur dépuratif connu ayant fait ses preuves depuis UN siècle de bonne renommée.

La Tisane du Curé de Deuil, est tout particulièrement employée contre le Rhumatisme, la Goutte, les Maladies de Peau, l'Obésité, les Migraines périodiques, les Maladies Intérieures, les Dangereux du retour d'âge, Chaleurs, Congestions.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES DU MONDE ENTIER

Femmes qui souffrez

Rappelez-vous que le

THÉ LALEUF

Formule de Sœur Scolastique, de l'Ordre

des BÉNÉDICTINES

est le seul remède efficace pour éviter et combattre

tous les Troubles du Retour d'âge

Son usage quotidien régularise la CIRCULATION DU SANG et fait disparaître :

Chaleurs.	Migraines.	Constipation.	Varices, Phlébites.
Vapeurs.	Névralgies.	Métrite.	Irritations nerveuses.
Étourdissements.	Palpitations.	Pertes blanches.	Digestions difficiles.
Étouffements.	Insomnie.	Hémorragies.	Anémie.
Vertiges.	Maux de reins.	Neurasthénie.	Règles douloureuses et irrégulières.
Bourdonnements.	Hémorroïdes.	Rougeurs du Visage.	

Le THÉ LALEUF, quoique de beaucoup plus actif que tous les remèdes préconisés (Elixirs, Pilules, Cachets, etc.), est aussi le moins coûteux : le traitement revient à peine à 8 centimes par jour.

La boîte (traitement de 1 mois environ), 2 fr. 25 ; franco : 2 fr. 50. — Les 6 b. (p^r une cure), 13 fr. franco, Notice, renseignements, échantillon gratuit (joindre timbre).

Adresser toute demande aux LABORATOIRES LALEUF — ORLÉANS

L'Ariège

3^{me} Année. — N° 85.

Jeudi 29 Janvier 1914

Pittoresque

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Industrie * Commerce * Agriculture
Tourisme * Sports
Archéologie * Histoire * Littérature
Beaux-Arts * Actualités * Informations.



ABONNEMENTS

	Un an.	Six mois
Ariège et départements limitrophes.	7 fr.	4 fr.
Autres départements.	8 fr.	5 fr.
Étranger	12 fr.	7 fr.

SOMMAIRE

Notre cloche.....	Toussaint NIGOUL
Ephémérides de Pamiers : Création du second Collège Français de Jésuites.....	L'ANNALISTE DE PAMIERS.
La chapelle de l'ancien collège des Jésuites, à Pamiers,.....	C. BARRIÈRE-FLAVY.
Le premier Parc National des Pyrénées.....	Paul VIBERT.
Échos ariégeois.....	
Nos compatriotes : M. le docteur Régis.....	UN ARIÉGEAIS DE BORDEAUX
Le colonel Dardier.....	La France Militaire.
Le mauvais temps et le gibier dans le Saint-Gironnais.....	A LEFORT.
Les fauves.....	VIATOR
Horrible assassinat à Pradières.....	LE FUXEEN.

Nos gravures : La cour d'honneur du Collège de Pamiers. — Ax-les-Thermes : Vallée de Mérens.

NOTRE CLOCHE

Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango.

Le clocher de notre église de Rabat possède trois cloches, une petite, une moyenne, une grande, dite la grosse cloche.

La petite sonne à l'aube, à midi et quand la nuit tombe, l'Angelus. — Sa voix, plus argentine, doit plaire davantage à la Reine des cieux. — Elle appelle les enfants au catéchisme, pleure si l'un d'eux vient à mourir, l'accompagne au cimetière. Elle mêle sa voix à celles de ses compagnes, les jours de grande fête.

La moyenne la supplée lorsque, enrhumée, ou trop affligée, elle la prie de chanter à sa place ou de pleurer. Son rôle particulier à elle est de faire le *medium*, l'accompagnement, dans les circonstances où, ensemble, elles donnent de la voix.

La grosse fait la basse. A elle la note lugubre, quand une jeune fille, un jeune homme, une femme, un homme, viennent à trépasser. Et son premier glas jette sur le village, dans les âmes, la terreur : les gens, aux fenêtres ou sur les portes, se demandent :

— Qui donc est mort ?

— Louise, la promise à Jean-Pierrou.

Et l'on rentre ; et, devant l'âtre, un bout de prière se mêle à la douleur.

**

Au théâtre, à l'Opéra, il arrive parfois qu'à la fin, au suprême effort, au grand cri, tout à coup, une corde casse dans la gorge de la diva. L'infortunée porte précipitamment la main à son cou, s'incline toute pâle devant le public qui, debout, l'acclame de ses bravos. Alors, chancelante, elle gagne

an bras du ténor sa loge, où les bouquets, les fleurs rares, les félicitations, les adulations, les adorations l'attendent impatients. Elle tombe sur le divan, le mouchoir pressant la bouche dans une crise de larmes et de sanglots. C'est fini ! elle sent que sa voix est à jamais perdue ; qu'elle ne reparaitra plus sur cette scène si enviée, si aimée ; qu'elle n'y chantera plus, car nul maître ne pourra réparer la corde cassée. Il n'en est pas de même de la cloche.

**

Un jour, déjà lointain, de grande fête, sous l'action d'un coup trop vigoureux, notre grosse cloche s'arrêta court, la voix cassée. Elle essaya de réagir, de chanter encore ! pas une onde harmonieusement sonore ne sortit. On eût dit d'un chaudron. Elle se tut, résignée. Ainsi font dans ce cas les chanteuses sages et les saintes choses.

Mais voilà que, ces temps derniers, un maître fondeur, informé de son malheur, s'est offert à lui rendre la voix, à l'aide d'un procédé de lui connu et appliqué avec plein succès sur plus de 400 cloches déjà.

Ce bienfaisant résurrecteur a nom Alexandre Chambon et habite Montargis (Loiret). Il est venu ; et voici en abrégé l'opération entreprise ces jours derniers et menée à bonne fin.

A l'aide d'un fort câble la cloche est descendue au bas du clocher. Couchée sur le flanc, elle présente à la surface la fente qui l'a rendue muette et qui s'étend sur une longueur d'un mètre environ. Un arbre de couche mobile, formant levier, est établi au-dessus d'elle. Un vilebrequin, muni d'une mèche très mordante, y est adapté. Manœuvré par le fondeur, il parcourt la fente en y perforant des trous très rapprochés. L'opération est particulièrement longue et fatigante. Une fois terminée, un ciseau enlève les séparations et les bavures, et la fente se présente homogène et agrandie.

Dans un grand trou — une fosse — creusé devant la porte de l'église, la cloche est déposée, debout, la bouche en l'air. Solidement assujettie dans son pourtour avec de la terre fortement tassée, elle est recouverte, sur toute son âme, d'un enduit de terre glaise. De la terre glaise également est appliquée le long de la fente qui devient ainsi une sorte de canalette. Un entonnoir est adapté à la partie supérieure de cette canalette et un tuyau à l'autre bout ; les deux, lors de la coulée, constitueront une sorte de niveau d'eau.

Cela fait, à l'aide de quelques briques, un tuyau en cuivre est dressé au sein de la cloche, destiné à servir de cheminée à un fourneau alimenté de charbon de bois et de coke. Allumé, ce fourneau chauffera la cloche au degré voulu pour la principale opération ; c'est-à-dire la coulée du métal qui, versé dans la fente et faisant corps avec la cloche, rendra à cette dernière sa sonorité, sa voix.

Ce métal est du bronze de cloche. Brisé en morceaux, il chauffe dans le creuset d'un four de fortune, construit dans un trou à côté, à l'aide de briques disposées en rond.

Tout cela est exécuté par le maître-fondeur, servi dans cette circonstance par un habitant du village, Edouard Mortaize, justement réputé pour sa force et son adresse. L'ensemble de ces travaux a pris deux jours. Il faisait nuit quand l'opération finale — la coulée — a commencé.

Oh ! elle a été rapide ; il le fallait pour le succès. Vigoureusement enlevé par les bras robustes des deux hommes, le creuset — sorte de marmite

cylindrique — a été porté à l'entonnoir et la coulée s'est effectuée lentement, méthodiquement, à petites gorgées. Mais quelle chaleur, bon Dieu ! La sueur ruisselait du front, des joues, des cheveux, de toute la tête des opérateurs. Nous dûmes reculer, élargir le cercle, suffoqués. Et quel tableau que les reflets de cette flamme sur nos visages, dans l'ombre de la nuit. Spectacle rare, nouveau, impressionnant ! Il restera longtemps dans mon souvenir.

Pendant que la foule, hommes, femmes, enfants, criait sa surprise et sa joie, moi je revivais mes vieilles émotions du *Chant de la cloche* de Schiller. Ceux qui n'ont pas lu ce petit poème que l'on considère comme le chef-d'œuvre des morceaux détachés de l'œuvre du poète, ne sauront gré d'en reproduire ici quelques accents (1).

* *

Solidement maçonné dans la terre le moule attend, formé d'argile, durci par le feu. C'est aujourd'hui que doit naître la cloche. Alerte, compagnons, à vos postes ! Il faut que du front ruisselle la sueur brûlante, si l'on veut que l'œuvre loue le maître. Mais la bénédiction vient d'en haut.

L'œuvre que, dans cette fosse profonde, nos mains construisent à l'aide du feu, bientôt dans la cage de la haute tour, rendra de nous un témoignage éclatant. Elle durera encore aux jours lointains et frappera l'oreille de bien des hommes. Elle pleurera avec l'affligé, et mêlera ses accents au chœur pieux des fidèles. Tout ce que, ici-bas, le sort inconstant apporte aux fils de la terre, va frapper la couronne de métal, dont la voix édifiante le publie au loin.

Car il salue, des accents solennels de la joie, l'enfant bien-aimé, à ses premiers pas dans la vie qu'il commence aux bras du sommeil. Pour lui, reposent encore dans le sein du temps les destins sombres ou sereins. Les tendres soins de l'amour maternel veillent sur son matin doré. Les années fuient aussi rapides que la flèche. L'adolescent se sépare fièrement de la jeune fille. Il s'élançait fougueux, au dehors dans la vie, parcourt le monde, le bâton de voyage à la main, puis, rentre étranger au foyer paternel. Et, charmante, dans l'éclat de la jeunesse, comme une figure descendue des hauteurs célestes, la vierge est là, devant ses yeux, les joues couvertes d'une chaste rougeur. Alors, un ineffable désir saisit le cœur du jeune homme, il erre solitaire ; des larmes jaillissent de ses yeux ; il fuit les danses tumultueuses de ses frères ; il suit en rougissant les traces de ses pas, et un salut d'elle le rend heureux. Il cherche, dans les champs, les plus belles fleurs pour parer ce qu'il aime. O tendre désir, douce espérance, âge d'or du premier amour ! L'œil voit le ciel ouvert ; le cœur s'enivre au sein de la félicité. Oh ! que ne fleurit-il à jamais le beau temps du jeune amour.

* *

Bien ! L'on peut maintenant commencer à couler ; la cassure est dentelée à souhait. Mais, avant de livrer passage au métal, adressez au Ciel quelque formule pieuse... Faites sauter la bonde !... Dieu garde la maison !... Et, fumantes, de brunes vagues de feu se précipitent dans la courbure de l'anse.

Bienfaisante est la puissance du feu quand l'homme la dompte, la surveille ; et ce qu'il forme, ce qu'il crée, il le doit à cette force céleste. Mais la céleste force devient terrible quand elle se dégage de sa chaîne et s'élançait libre, fille de la nature, par sa propre voie. Malheur, quand, déchainée, grandissant sans obstacle, elle roule à travers les rues populeuses l'immense incendie ! C'est que les éléments haïssent ce qu'a formé la main de l'homme. La nue est une source de bénédictions ; c'est de son sein que ruisselle la pluie. Mais de la nue aussi jaillit au hasard le trait de la foudre. Entendez-vous ces sons lamentables du haut de la tour ? C'est le tocsin ! Le ciel est rouge comme du sang. Ce ne sont pas là les feux de l'aurore. Quel tumulte le long des rues ! La fumée s'élève en tourbillons ; la colonne de feu monte pétillante. Par la longue avenue l'incendie croit aussi prompt que le vent. L'air brûle et bout comme s'il sortait d'une fournaise ; les poutres craquent, les poteaux s'écroulent, les fenêtres éclatent, les enfants pleurent, les mères vont éperdues, le bétail gémit sous les ruines ; tout court, sauve son bien, fuit. La nuit brille aussi claire que le jour. A l'envi, par la longue chaîne des mains, le seau vole ; les pompes, en jets recourbés, lancent dans les airs leurs flots d'eau. Voilà l'ouragan qui vient et vole en hurlant. Il mugit, cherchant la flamme. Elle tombe, pétillante, sur les récoltes sèches, dans les vastes greniers, sur les poutres arides des chevrons ; et, comme si elle voulait, de son souffle, entraîner avec elle la masse de la terre dans son impétueux essor, elle monte vers les hauteurs des cieux, grande comme un géant ! Désespéré, l'homme cède à la puissance divine et voit, inerte et stupéfait, périr ses travaux.... L'homme jette encore en arrière un regard sur le tombeau de son avoir ; puis, saisit résolument son bâton de voyage. Quoi que lui ait ravi la fureur du feu, une douce consolation lui reste : il compte les têtes qui lui sont chères ; ô bonheur ! pas une ne manque à son amour....

* *

Dieu m'a comblé de joie ! Voyez ! Tel qu'une étoile d'or, le noyau de métal se dégage, resplendissant et uni, de son enveloppe... entrez, entrez

(1) Le *Chant de la cloche* occupa longtemps Schiller — plusieurs années, disent de ses biographes. — Terminé en 1799, il fut publié l'année suivante dans l'*Almanach des Muses*.

Le poète prit les mots de l'épigraphie, que j'ai reproduits, à la grosse cloche de Munster, sur laquelle ils figurent encore. Munster est particulièrement célèbre par le nombre de ses vieilles églises, par la conjuration des *Anabaptistes* et par le traité qui mit fin à la guerre de *Trente Ans*. T. N.

tous, compagnons ; formez le cercle ; consacrons la cloche en la baptisant. Que son nom soit *Concorde* ! Et qu'à l'avenir ce soit là sa mission, pour laquelle le maître l'a créée. Planant dans les airs, bien au-dessus de l'humble vie terrestre, qu'elle se balance, voisine du tonnerre, sous la tente azurée des cieux et confine au monde des étoiles. Qu'elle soit une voix d'en haut, comme le chœur éclatant des astres qui, dans leur marche, louent leur Créateur et conduisent l'année, parée de sa couronne. Que sa bouche d'airain ne soit consacrée qu'aux pensées graves et éternelles ; et que, d'heure en heure, de ses ailes rapides, le temps l'effleure de son vol. Qu'elle prête sa voix au destin ; que, sans cœur, elle-même, et sans sympathie, elle accompagnée de ses vibrations le jeu inconstant de la vie. Comme le son puissant qu'elle laisse échapper frappe l'oreille, puis expire, qu'ainsi elle enseigne que rien ne demeure, que toute chose terrestre s'évanouit.

Maintenant, avec le secours du câble, tirez-moi de la fosse la cloche vacillante ; qu'elle monte dans l'empire du son, dans l'air céleste ! Tirez, tirez, levez ! Elle se ment et flotte, Que ses premiers sons annoncent la joie à cette ville et soient le signal de la paix.

* *

Ainsi chantait Schiller il y a plus d'un siècle.

La *Concorde*, la *Paix* !... Regardez ! Ne semble-t-il pas que l'esprit humain toujours fécond, suivant sa direction, dans le bien comme dans le mal, que par lui l'instruction, la science répandues à profusion, les communications entre les peuples multipliées, les barrières abaissées, les frontières supprimées, auraient dû, depuis longtemps, assurer ces bienfaits à l'humanité ? Eh bien, de par la volonté orgueilleuse d'un peuple — l'Allemand, — dont fut Schiller, voyez, partout, sur toute la surface du globe, le génie de l'homme continuellement tendu vers la recherche de l'arme la plus meurtrière, l'engin le plus destructeur. Il avait la surface de la terre, celle des océans et des mers, il lui faut les sphères infinies de l'air ! La *Concorde*, la *Paix* ? Allons donc ! La bête humaine veut du sang.

Il n'importe ! Notre cloche guérie de sa blessure, va chanter ce soir, à la Messe de Minuit, avec nous, les vieux Noël's que chantèrent nos pères, et nous bénirons Dieu qui a permis au maître-fondeur de Montargis de lui rendre la voix (1).

Toussaint NIGOUL.

Rabat, 24 décembre 1913.

ÉPHÉMÉRIDES DE PAMIER'S

Création du second Collège Français de Jésuites, à Pamiers.

31 janvier 1558. — Patente du Légat du Saint-Siège apostolique portant établissement d'un Collège de Jésuites dans la ville de Pamiers. — Les lettres patentes du roi François II, datées du 11 février 1559, confirmèrent l'Indult et la Patente du Pape Paul IV, datés du 31 janvier 1558 et établissant à Pamiers un Collège de la Compagnie de Jésus dont l'incontestable supériorité dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse rendit toujours jaloux les gouvernements persécuteurs et à esprit étroit. Le Parlement de Toulouse, notoirement hostile à la réalisation de cet excellent projet, ne consentit à enregistrer les Lettres du roi que le 12 janvier 1569.

Le Collège de Pamiers fut le second que les Jésuites établirent en France, ce qui n'est pas un petit honneur pour la cité épiscopale de l'Ariège. Le premier Collège de Jésuites fut fondé à Billom (Puy-de-Dôme). La création du Collège de Pamiers montre l'importance que la ville avait acquise dans la contrée, et la renommée qui s'était attachée à l'Université dont l'avait dotée au XIII^e siècle le grand Pape Boniface VIII, l'indomptable et toujours fière victime de l'astucieux Philippe le Bel, et aussi l'ami de Bernard Saisset, le dernier et le plus énergique des moines de notre Abbaye et le premier de nos Evêques.

Le Collège des Augustins était, avant celui des Jésuites, le foyer principal des études dans la ville. Des dons considérables permirent aux Jésuites de donner de grands développements à leur Etablissement. Il était déjà en pleine prospérité, et le zèle des Religieux leur attirait de nombreux élèves, lorsque les Huguenots s'étant emparés de Pamiers, le 3 juin 1566, ils furent obligés de s'enfuir et de se réfugier à Toulouse, où la ville leur livra

(1) Le bruit s'étant répandu qu'un magicien, tombé du ciel, rendait la parole aux cloches devenues muettes, M. l'abbé Jauze, curé en retraite à Aynat, son village natal, hameau de Bédéilhac, a porté une mignonne petite cloche, cruellement fendue, et, paraissant inguérissable. Traitée comme la nôtre et placée dans une petite fosse à côté d'elle, elle a été, comme elle, rendue à la vie, à la grande joie des habitants d'Aynat, de leur curé et de leur petite chapelle !

On m'excusera de dire ici le plaisir que j'ai eu à relire sur notre cloche le nom de sa marraine : Alice Nigoul, ma chère nièce. T. N.

le Collège, qu'ils y possédèrent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle dans l'élégant Hôtel de la Renaissance qui leur fut donné par Jean de Bernuy, et qui est aujourd'hui le Lycée. Les Jésuites reprirent leur Collège de Pamiers trois ans après. A ce Collège dont le Petit Séminaire diocésain si providentiellement installé par Mgr Izart dans l'enclos voisin des Carmélites continue à tous les points de vue les nobles traditions, échut la grande gloire d'avoir pour professeur de rhétorique saint Jean François Régis, le célèbre apôtre de notre région méridionale. Que ce héros de la sainteté et de la vertu daigne protéger et nos collégiens et nos séminaristes !

L'ANNALISTE DE PAMIERS.

La Chapelle de l'ancien Collège des Jésuites A PAMIERS

La vaste chapelle du Collège des Jésuites qui subsiste encore, désaffectée depuis longtemps, fut commencée en 1702 et terminée en 1719. C'est une construction entièrement de briques. Une plaque de marbre, placée au-dessus de la grande porte, offrait jadis une inscription aujourd'hui disparue, rappelant les libéralités de l'évêque Jean-Baptiste de Verthamon. Les armes du grand Prélat étaient aussi représentées sur les vitraux dont un seul, conservé, a été posé au rebours à une fenêtre de la sacristie de la Cathédrale.

Cette chapelle en forme de croix latine avec abside carrée, fut bâtie avec soin. Ample et spacieuse, d'un aspect à la fois simple et robuste, elle devait surtout son ornementation, selon les bonnes règles de l'art, aux éléments mêmes de la construction, c'est-à-dire aux briques apparentes des piliers, des consoles supportant les tribunes et les arcs. La façade est demeurée inachevée. Un premier ordre dorique, composé de pilastres en briques, encadrant des niches d'une heureuse proportion, en occupe la base ou le premier étage. Il devait être surmonté, évidemment, par une application de pilastres et d'entablements ioniques et corinthiens, couronnés eux-mêmes par un fronton, qui auraient orné la nudité de ce grand et triste mur. C'était la décoration habituelle des façades des églises de cette époque et particulièrement de celles que construisaient les Jésuites (1).

Cependant, les proportions monumentales de cette église entraînèrent les Jésuites à une telle dépense, qu'en 1719 ils se trouvèrent sans ressources pour terminer la façade. Ils proposèrent alors à la ville de lui céder un terrain devant l'édifice, pour en faire une place, moyennant une trentaine de pistoles. Le Conseil politique accepta, et, dans sa séance du 15 mars 1719, mit pour conditions à cet accord que le Recteur du Collège approprierait la place et la mettrait au niveau de la rue depuis la maison de M. Desserres jusqu'à celle de M. de Gargas.

Les Jésuites, en présence du développement croissant de leur Collège et de la faveur dont ils jouissaient, escomptaient de longs jours de calme et de prospérité ; lorsque l'orage, qui pourtant ne cessait de gronder depuis quelque temps sur leur tête, éclata presque subitement.

C. BARRIÈRE-FLAVY.

Le Premier Parc National DES PYRÉNÉES

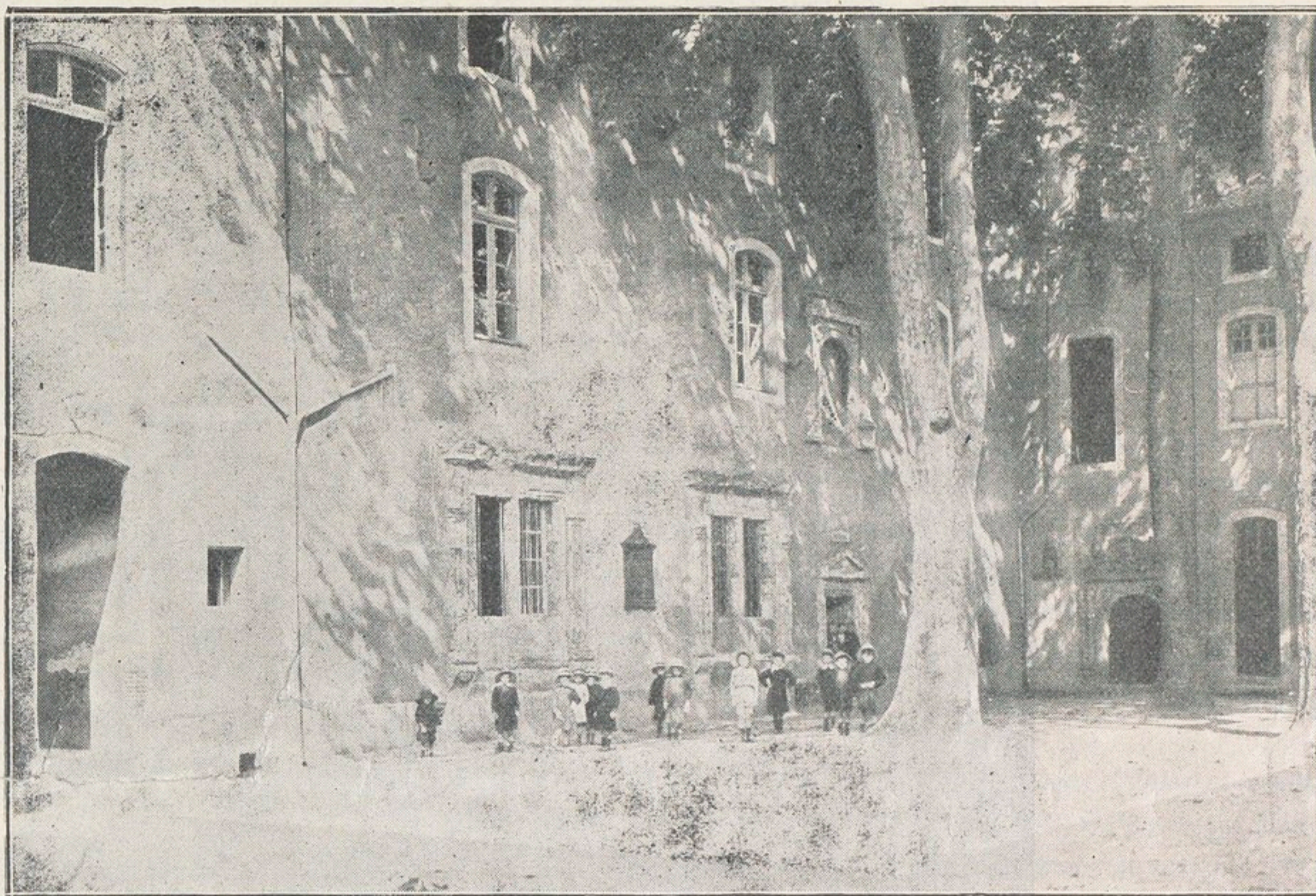
Le Savoyard de Paris consacre un long et intéressant article à la création, tout à la fois, de l'Association des Parcs Nationaux de France et à la création du premier parc national en France. Pour lui, c'est mieux que la conservation des sites, puisque ça doit être la reconstitution du passé au double point de vue de la Flore et de la Faune, du moins dans la mesure du possible, et la préparation de l'avenir, en aménageant et en conservant nos réservoirs de forces

hydrauliques. Du reste, je ne saurais mieux faire, pour bien faire comprendre toute l'importance de la question, que de citer ce passage de l'article programme de mon aimable confrère :

« L'Association des Parcs Nationaux de France a pour but la création et l'entretien, sous la dénomination commune de Parcs Nationaux de France :

« Soit de réserves territoriales de grande étendue, choisies parmi les régions les plus pittoresques, à l'effet d'y laisser évoluer librement la flore et la faune en les défendant contre toutes les atteintes individuelles ou collectives de l'homme, et de constituer ainsi, en même temps que des laboratoires d'études, des centres de régénération naturelle.

« Soit des parcs proprement dits, constitués par un ensemble de beautés naturelles déjà existantes, à l'effet d'en assurer la sauvegarde et de protéger la faune et la flore qui s'y trouvent.



LA COUR D'HONNEUR DU COLLÈGE DE PAMIERS.

« Il y a donc dans cette tentative quelque chose de plus que la protection immédiate d'un site. Il s'agit d'acquérir de vastes étendues de terrain dans les régions les plus caractéristiques de notre pays et de laisser la nature agir à son gré sur ce sol désormais à l'abri de toute atteinte humaine.

« C'est, suivant une pittoresque expression : « la reconstitution d'une forêt vierge. »

« La flore et la faune s'y développeront en liberté.

« Les semences apportées par le vent ou par les oiseaux pourront y croître si le climat et le sol sont favorables à leur éclosion, sans redouter la faux de l'homme ou le tonsurage méthodique des animaux domestiques.

« Les espèces animales y seront respectées et, s'il est impossible de faire revivre celles à jamais disparues, on tentera du moins l'acclimation d'espèces voisines encore existantes.

« Le déboisement systématique a dérégulé nos rivières, et les eaux qui roulent en torrents sur les flancs dénudés de nos montagnes entraînent avec elles des terres et des roches qui enlèvent les vallées. La Nature, non contrariée, remédiera à ces deux maux. Elle reverdira les coteaux et, de ce fait même, le sol sera fixé et les eaux, lentement filtrées, ne pousseront plus les fleuves à la violence.

Elle fera plus encore. En reboisant les flancs des montagnes, elle recréera l'atmosphère humide néces-

(1) Jules de Lahondès. *Les églises anciennes du Diocèse de Pamiers*, 1885.

saire aux glaciers et retardera, annulera peut-être leur continuel recul. Et si elle parvient à conserver à l'humanité la source de cette houille blanche qui, dans un avenir prochain, devra remplacer le charbon épuisé, ce ne sera pas là son moindre bienfait.

Le premier Parc National de France est créé.

Il a pour noyau la vallée si pittoresque du Haut-Vénéon, aux environs de Saint-Christophe-en-Oisans. Sa surface est de 12,962 hectares. Le Pelvoux est sa limite nord actuelle. Mais ce parc de l'Oisans est admirablement situé pour faire tache d'huile, et le glorieux massif lui-même sera englobé quelque jour.

C'est après de longs pourparlers que la munici-

et aux admirables forêts de sapins séculaires qui entourent Moncalle. Plus loin, au pic du Saquet, on découvre une partie de la chaîne des Pyrénées et l'on se trouve entouré de vallées mystérieuses et de plateaux presque encore inconnus des touristes, jusque vers la frontière andorrane.

Il y aurait là un parc national admirable, aux portes d'une station thermale, Ax-les-Thermes, qui grandit tous les jours et qui deviendra, il faut l'espérer, une des premières stations des Pyrénées, en bordure même du grand Transpyrénéen, une ligne directe, de Paris à Barcelone.

Et la réalisation immédiate de ce parc national serait d'autant plus facile et d'autant moins coûteuse



AX-LES-THERMES : VALLÉE DE MÉRENS
1. Sommet de Carrouth (1,866^m). — 2. Pic du Saquet ou de la Tuto-de-l'Ours (2,259^m). — 3. Emplacement du Fort Pigeoulet (1,264^m).
Vue prise du troisième lacet de la route de l'Aude, sous la villa des Cascatelles. CLICHÉ V. BUILHES.

palité de Saint-Christophe a cédé à l'État le fond du cirque de la Bérarde, représentant 4,248 hectares, pour une somme de 100,000 francs. Quant au reste du Parc National, il est constitué par 8,714 hectares pris en location.

Puis, citant des exemples topiques pris en Suisse, en Angleterre, dans les pays Scandinaves, le *Savoyard de Paris* démontre, avec preuves à l'appui, qu'il y a là un excellent moyen de reconstituer la Flore, la Faune et même les glaciers des régions montagneuses. Je n'ai ni le temps, ni l'espace pour suivre mon confrère dans sa longue et fort intéressante démonstration, mais ce que je veux dire, dès la première heure et tandis qu'il en est temps encore, avant de nous être laissés devancer par des voisins plus audacieux, c'est que nous devons ici, dans notre beau et si pittoresque département de l'Ariège, imiter cet exemple sans perdre une minute.

La situation est toute indiquée à Ax-les-Thermes, à partir de ce que l'on appelle la montagne du Fort jusqu'au-delà du pic du Saquet, jusque vers la frontière de la petite république d'Andorre.

En sortant de la ville d'Ax-les-Thermes, au pied même du Fort, on pourrait construire un funiculaire et arriver ainsi facilement à la fontaine de Bonasque

que je crois bien que l'ensemble de ces montagnes, couvertes de forêts admirables, sont propriétés domaniales ou tout au moins communales peut-être, dans certaines parties descendant vers les vallées.

Vaste est l'idée et je la crois particulièrement pratique et féconde pour notre département de l'Ariège. Une fois terminé le grand chemin de fer international de Paris à Barcelone par Toulouse, Ax-les-Thermes, Bourg-Madame et Ripoll, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les touristes de l'Espagne entière et de l'Algérie viendraient, en masse, visiter notre incomparable parc national ariégeois.

Seulement, encore une fois, il n'y a pas une minute à perdre, si nous ne voulons pas être distancés par nos voisins qui se considèrent ainsi nos concurrents, dans les autres départements de la montagne.

Comme la politique n'a rien à voir en l'occurrence et que tout le monde a intérêt à la prompte réalisation de ce beau projet, il faudrait sans tarder former un comité provisoire d'initiative à Foix, ne serait-ce que pour prendre date et indiquer seulement que l'emplacement est déjà choisi et arrêté dans les Pyrénées.

La promptitude sera la condition *sine qua non* de la réussite.

Paul VIBERT.

Échos Ariégeois

Fiançailles. — On nous annonce les fiançailles de Mlle Marguerite Desprez, fille du sympathique docteur Desprez, de Pamiers, avec M. Emmanuel Pendariès, contrôleur des contributions directes.

Nous prions les familles d'agréer nos meilleurs compliments.

Mariages. — Nous sommes heureux d'apprendre les prochains mariages : à Foix, de M. Henry Dubert, mécanicien, avec Mlle Marie Pagès, de Brassac ; de M. Emile Delpert, sergent au 59^e, avec Mlle Marie Rouaix, de La Bastide-de-Sérou ; de M. Baptiste Lagarde, imprimeur, avec Mlle Pouparil, de Montségur ; à Pamiers, de M. Jules Verdier, sous-officier au 59^e, avec Mlle Marguerite Ourgaud ; de M. Jean Salvat, sous-officier au 59^e, avec Mlle Rosa Quintane, de Néfiach (Pyrénées-Orientales) ; à Mirepoix, de M. Jean Galy, voyageur de commerce, avec Mlle Victorine Escande.

Félicitations et vœux sincères.

Nécrologie. — M. Justin Fourié de la Place, propriétaire et maire de la commune de Villeneuve-du-Bosc, près Saint-Jean-de-Verges, est mort subitement dans la matinée du 21 janvier. Le regretté défunt, qui avait de nombreuses relations dans la haute société ariégeoise, était l'un des membres les plus distingués et les plus actifs du Comice agricole de Foix et de notre Société départementale d'agriculture. Il habitait le célèbre château seigneurial de Marseillas où l'on voyait, il y a peu d'années encore, des chênes gigantesques plantés par Sully. Notre cher et érudit collaborateur M. Martial de Séré-Loubières nous parlera bientôt de ce vieux manoir qui a son histoire et dont les ruines accusent encore la splendeur d'antan. — Nous déposons sur la tombe si prématurément ouverte du sympathique M. Justin Fourié de la Place l'hommage de nos profonds regrets et nous offrons à tous les membres de la famille éplorée nos condoléances les plus attristées.

— Nous enregistrons avec la plus vive douleur le décès, à l'âge de 89 ans, de Mme veuve Tersoully, la vénérable mère de M^{me} veuve Réveillac, de M^{me} Fourtanier et de Mme veuve Pomiès, l'ancienne propriétaire de la grande et plus que séculaire Imprimerie Pomiès, à Foix, devenue l'Imprimerie Fra et Cie et où se trouve le siège de notre *Ariège Pittoresque*.

Là disparition pour un monde meilleur de l'éminente défunte qui, par ses vertus d'un autre âge et sa proverbiale et inépuisable charité comptait parmi les plus marquantes et les plus estimées personnalités de la haute société fuxéenne, nous frappe directement au cœur.

Nous prions Mme veuve Réveillac, Mme veuve Pomiès, Mme Fourtanier et tous leurs parents, alliés et amis de vouloir bien agréer le respectueux hommage de nos condoléances les plus attristées.

— C'est avec peine que nous apprenons la mort de M. Célestin Cassé, propriétaire à Mirepoix.

M. Célestin Cassé revenait jeudi soir de sa métairie de Senesse quand, arrivé au carrefour du chemin qui mène à Bise, il s'affaissa pris d'une congestion de froid.

Ramené au plus vite à son domicile, malgré les bons soins de ses bonnes sœurs, il expira à 8 heures du soir.

M. Célestin Cassé est le frère de M. Jean Cassé, le distingué secrétaire de la Société d'Agriculture de l'Ariège, estimé de tout le monde, à qui nous adressons, ainsi qu'à toute sa famille, l'expression attristée de nos vives et douloureuses sympathies.

— Nous apprenons avec douleur la mort de Mme Rouan, mère du sympathique conseiller municipal d'Ornolac-Ussat-les-Bains, M. Casimir Rouan, et de M. Georges Rouan.

Nous les prions d'agréer l'expression de nos très vives condoléances.

— Nous apprenons avec peine le décès, à l'âge de 52 ans, de M. Dupont, directeur de la succursale de la banque Clarac frères, à Saint-Girons, et trésorier de la Société de secours mutuels.

Vives condoléances.

— Lundi, ont eu lieu, à Oust, les obsèques du jeune Paul Barat, soldat à la 4^e compagnie de cavaliers de remonte à Frayssinet, près Toulouse. Ce jeune homme était parti au régiment au mois de décembre dernier, plein de santé. Il a été victime de la rigoureuse saison que nous traversons, après huit jours de maladie à peine. Aux parents éplorés nous adressons nos condoléances émues.

Une victime de l'hiver. — On nous annonce de Rabastens-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), la nouvelle de la mort, à l'âge de 63 ans, de M. Guillaume Capdeville, chef de gare en retraite, qui a succombé vendredi dernier aux suites d'une congestion occasionnée par le froid.

Le défunt était le père de notre compatriote et ami M. Raphaël Capdeville, ex-marchal des logis chef au 5^e chasseurs d'Afrique, nommé récemment receveur buraliste à La Bastide-de-Sérou, et le beau-frère de M. Gouzy, le sympathique boulanger de la place Lazéma, à Foix.

Nous leur adressons ainsi qu'à leurs familles l'expression de nos bien vives et respectueuses condoléances.

Nos compatriotes. — Une fête a été offerte à M. le docteur Régis par ses collègues, ses élèves et ses amis à l'occasion de sa nomination comme professeur des maladies mentales à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Au cours de la cérémonie, où lui furent remis trois magnifiques objets d'art, prirent successivement la parole : M. le docteur Anglade, médecin-directeur de l'Asile Picon ; M. le docteur Galtier, chef de clinique ; M. Bellin, ancien professeur de philosophie au lycée de Bordeaux, actuellement chef de cabinet de M. René Viviani, ministre de l'instruction publique ; M. Thamin, recteur de l'Université de Bordeaux ; M. Dupré, médecin en chef de l'infirmerie spéciale de la préfecture de police ; M. Bertin, bâtonnier de l'ordre des avocats ; M. Sigalas, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux ; M. le directeur de l'École de santé navale ; M. Aynard, médecin de la marine ; M. le médecin-major Martin, des troupes coloniales ; M. le médecin-major Haury, de l'armée métropolitaine.

En réponse, M. le professeur Régis prononça un magistral discours.

L'Ariège était tout particulièrement représentée à cette fête, par le docteur Gomma, maire d'Ax-les-Thermes, les médecins-majors Fauré et Geniès, des

troupes coloniales, et la foule des Ariégeois de Bordeaux.

Nous nous joignons aux nombreuses félicitations offertes à notre éminent compatriote, M. le docteur Régis.

UN ARIÉGOIS DE BORDEAUX.

M. Delcassé décoré de l'Ordre de Saint-André. — Le tsar a conféré à M. Delcassé l'Ordre de Saint-André, en récompense de ses efforts pour resserrer les liens de l'alliance franco-russe.

M. Sazonow a remis personnellement les insignes de l'ordre à M. Delcassé dans les salons de l'ambassade de France.

Le gouverneur général de Madagascar. — Certains journaux ont annoncé que M. Albert Picquière, de Lézat-sur-Lèze, le très distingué gouverneur général de Madagascar, serait, pour cause de maladie, sur le point de retourner parmi nous.

Nous souhaitons de tout cœur le complet rétablissement de notre éminent compatriote et espérons que, retournant dans la petite patrie, il y prendra un repos bien mérité.

Le colonel Dardier. — Ci-dessous nous donnons, d'après la *France Militaire*, les états de service de M. le colonel Dardier, qui vient d'être placé à la tête du 59^e d'infanterie :

M. Léon-Eugène Dardier, le nouveau colonel breveté du 59^e régiment d'infanterie, est né le 15 juin 1859, à Avignon (Vaucluse) ; son père était alors major du 14^e de ligne.

Elève (31 octobre 1878) de 1^{re} classe et caporal (7 avril et 22 décembre 1879) à l'École spéciale militaire, il fut classé aux examens de sortie le 24^e, sur 352, et nommé sous-lieutenant au 59^e d'infanterie le 1^{er} octobre 1880. En 1881, 1882, il suivit les cours de l'École régionale de tir du camp de la Valbonne, où il obtint le numéro 2 sur 54 et la première citation au *Journal militaire officiel*.

Lieutenant au 59^e régiment d'infanterie le 18 mars 1885, M. Dardier alla à l'École supérieure de guerre du mois de novembre 1869 au mois de novembre 1871. C'est vers la fin de ses études qu'il fut promu capitaine, au titre du 146^e d'infanterie par décret du 2 octobre 1891.

Stagiaire à l'état-major du 16^e corps d'armée le 11 novembre 1891, le capitaine Dardier fut désigné deux ans plus tard pour exercer les fonctions d'officier d'ordonnance du général Bongarçon, commandant la 27^e brigade d'infanterie. A la fin de l'année 1898, il prit le commandement d'une compagnie du 44^e régiment d'infanterie, à Lons-le-Saulnier. C'est dans cette ville qu'il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du 14 juillet 1901 (décret du 11 juillet). L'année suivante, il passa, en qualité d'officier d'ordonnance, à la 25^e brigade d'infanterie.

Promu au grade supérieur le 1^{er} octobre 1902, M. Dardier commanda un bataillon du 156^e régiment d'infanterie jusqu'au mois de juillet 1906, puis il occupa le poste de chef d'état-major de la 18^e division d'infanterie à Angers. Comme lieutenant-colonel (décret du 25 septembre 1909), on l'affecta au 135^e régiment d'infanterie, où il était encore quand on le nomma colonel du 59^e, le 23 décembre 1913.

Conférences Pyrénéennes. — Nous lisons dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse* :

« Nous avons le plaisir d'apprendre que l'un des orateurs les plus autorisés de notre Société de Géographie : M. le docteur A. Marcaillou d'Aymeric, de l'Académie Pyrénéenne, président de la Société des grandes Ascensions de la Haute-Ariège, d'Andorre et de Cerdagne, vient d'être appelé par la Société de Géographie du Cher, pour aller faire à Bourges et à Paris une conférence sur les régions vierges frontalières Pyrénéennes de la Haute-Ariège et de la Cerdagne, dont le conférencier s'est fait une spécialité et une maîtrise depuis son enfance.

« Nous sommes certains que le plus vif succès accompagnera l'éminent conférencier, chargé d'aller, dans la capitale berrichonne, porter la bonne parole Pyrénéenne.

« Son éloquence, sa documentation, la beauté de ses clichés nous en sont un sûr garant.

« La première conférence a eu lieu mercredi 28 janvier.

« Bourges nous est chère à plus d'un titre. Entr'autres : Cujas, le plus illustre de nos concitoyens, le grand homme de Toulouse, fut mi-Toulousain, mi-Berruyer et la capitale du Berry lui a consacré la plus belle place. »

Nouvelles militaires. — Dans les promotions et mutations concernant l'armée et qui viennent de paraître à l'*Officiel* nous relevons avec plaisir les noms suivants :

Le capitaine Robert, du 59^e, est désigné comme adjoint au colonel.

M. Cazenave, chef de musique au 59^e, est nommé au 18^e régiment à Pau.

M. Allix, sous-chef au 88^e à Auch, est nommé chef au 59^e à Pamiers.

Les conseils de revision en 1914. — Les conseils de revision pour la classe 1914 commenceront le 16 février, pour se terminer le 16 juin. Toutefois les séances, dans les cantons, devront prendre fin le 6 juin. En outre, le 24 août et le 4 septembre aura lieu la session extraordinaire, supprimée pour la classe 1913, et qui sera réservée exclusivement aux ajournés, en vue de leur incorporation immédiate. La séance du 24 août sera réservée aux jeunes gens en résidence dans le département, et celle du 4 septembre à ceux qui y sont domiciliés.

Cette année, les conseils de revision devront tenir un nombre plus élevé de séances, en raison de l'augmentation du total des inscrits, par suite de la mise en vigueur de la loi de trois ans. Les conseils de revision auront, en effet, à examiner les conscrits de la classe 1914 et les ajournés des classes 1913 et 1912. Pour ceux-ci, il sera fait une dernière fois application de la loi de deux ans, et ils ne pourront pas, comme les conscrits de la classe 1913, être l'objet d'un second ajournement.

Perception. — M. Raymond Danos, le sympathique et actif percepteur de Mazères, est élevé de la troisième à la deuxième classe.

Vives félicitations.

Douanes. — La médaille d'honneur est décernée à M. Pierre Dandine, préposé des douanes à la brigade de Sabart.

Postes et télégraphe. — M. Delympe, candidat militaire, est nommé facteur rural à La Bastide-de-Sérou, en remplacement de M. Pomier, candidat militaire non acceptant.

Receveur-buraliste. — A défaut de candidat militaire aux fonctions de receveur-buraliste de première classe, M. Vidal, maire, est nommé à la recette buraliste de Verniolle.

La première session du baccalauréat. —

Dans les Académies des départements, la date de l'ouverture de la première session des baccalauréats est fixée au mercredi 1^{er} juillet 1914.

Les registres d'inscription seront ouverts à la Faculté des sciences et à la Faculté des lettres du 18 mai au 6 juin inclus.

Examens de l'enseignement primaire. — Pour les brevets de capacité, les examens, dans les départements, sont fixés aux dates ci-après :

1^{re} session. — Aspirantes : Brevet élémentaire, 22 juin ; clôture du registre des inscriptions, 6 juin. Brevet supérieur, 6 juillet ; clôture du registre des inscriptions, 20 juin.

Aspirants : Brevet élémentaire, 29 juin ; clôture du registre des inscriptions, 13 juin. Brevet supérieur, 16 juillet ; clôture du registre d'inscription, 1^{er} juillet.

2^e session. — Aspirantes : Brevet élémentaire, 5 octobre ; clôture du registre d'inscription, 19 septembre. Brevet supérieur, 12 octobre ; clôture du registre d'inscription, 26 septembre.

Aspirants : Brevet élémentaire, 1^{er} octobre ; clôture du registre, 16 septembre. Brevet supérieur, 12 octobre ; clôture du registre, 26 septembre.

Un diplôme d'honneur. — La Société d'agriculture de l'Ariège vient d'offrir à la ville de Vicdessos, pour l'excellent accueil qu'elle fit au jury du concours cantonal agricole du 29 septembre dernier, un diplôme d'honneur et une plaquette de vermeil.

Ce souvenir ornera la salle du conseil municipal.

Don au Comice agricole de Saint-Girons. Le président du Comice agricole de Saint-Girons vient de recevoir un don anonyme de 100 francs, dont le trésorier a fait recette.

Le bureau du comice adresse ses remerciements au généreux anonyme. (Communiqué).

Les mines de Sentein. — L'*Officiel* publie un décret autorisant la cession consentie par le syndicat minier à la Société française des mines de Sentein et de Bagergue (Espagne), des concessions de mines métallurgiques de Sentein, Saint-Lary et de Bulard.

Pour les pauvres. — Dans cette dure période d'un hiver exceptionnellement rigoureux, les élèves du collège de Pamiers, mus par un sentiment de délicate générosité, ont organisé parmi eux une quête en vue de soulager l'infortune des enfants pauvres de la ville. Une somme de 50 francs a déjà été recueillie, qu'ils se sont empressés de transmettre à M. le président du bureau de bienfaisance.

Nous sommes heureux de constater que les sentiments généreux, qui sont de tradition au collège de Pamiers, restent toujours vivants dans le cœur des élèves. Ce beau geste sera d'autant mieux apprécié qu'il arrive à son heure et permettra de remédier aux souffrances de quelques malheureux.

Petites cotes foncières. — C'est à dater du 25 janvier qu'un délai d'un mois est accordé aux contribuables pour réclamer le dégrèvement des cotes foncières inférieures à 25 francs pour la part revenant à l'Etat.

Au Transpyrénéen. — Les travaux du premier lot du Transpyrénéen dont le montant s'élève à 3,200,000 francs et qui ont été adjugés à M. Ségrette, de Toulouse, le 29 décembre dernier, sont sur le point d'être commencés. On n'attend plus qu'une éclaircie et la disparition de la neige pour mettre les chantiers en activité.

M. Ségrette est venu lui-même, ces jours derniers, pour faire choix d'une maison convenable afin d'y installer ses bureaux, ses magasins, écuries

et remises ainsi que son logement particulier. Après avoir visité plusieurs immeubles, M. Ségrette s'est définitivement arrêté à la grande maison, ancienne annexe de l'hôtel Sicre du Breilh et lui faisant face. Tout est prêt et aussitôt le soleil revenu, une ère nouvelle de grande activité va renaître à Ax-les-Thermes.

Ces travaux, pour la plupart d'art, doivent être finis avant 1917. Pendant ces deux ans ou deux ans et demi, notre belle station thermale va recueillir un surcroît de population de près d'un millier de personnes, sans compter la population flottante des marchands avides de profiter du grand mouvement commercial que cette situation va développer chez nous.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter le retour du beau temps et à féliciter tous ceux qui auront su se mettre en mesure de recueillir les fruits de ce changement.

Réunion du comité de « l'Ariège Noubello » du 10 janvier 1914, à Paris. — Le Comité s'est réuni pour la première fois, cette année, au café-brasserie de la Gaité-lyrique, où, désormais se dérouleront toutes nos réunions mensuelles. Par sa situation, cet établissement, répondra aux désirs de tous nos compatriotes. Nos efforts ayant toujours tendu à la recherche d'un lieu de réunion situé au centre de la capitale, nous sommes heureux d'avoir pu arrêter notre choix sur la maison Maurice Pétesque. C'est là que se tient depuis fort longtemps le siège social de la « Solidarité Toulousaine à Paris » aux membres de laquelle l'*Ariège Noubello* adresse l'expression de ses sentiments fraternels.

—o—

Etaient présents : MM. Bertrand, Nadal, Arcens, Cazals, Grauby, Roques, Fort, Laffont, Prades, Maise, Gabarre.

La séance est ouverte à 21 h. 30 sous la présidence de M. Arcens.

Le Comité est appelé à examiner une proposition de M. Bertrand, qui demande qu'à l'avenir le journal paraisse du 20 au 25 de chaque mois.

Le secrétaire général promet de s'employer de son mieux à la réalisation de ce vœu, qui est adopté à l'unanimité.

Les détails de la prochaine réunion mensuelle, qui doit tenir lieu en même temps d'assemblée générale et de fête de nuit, sont ensuite minutieusement discutés et on envisage au préalable la question du renouvellement du bureau pour 1914.

Il est entré dans les intentions du comité actuel de se représenter. M. Déjean, sollicité pour le fauteuil de la vice-présidence, a fait connaître téléphoniquement qu'il était tout disposé à accepter.

Sont donc proposés : Président, M. Bertrand ; vice-présidents, MM. Arcens et Déjean ; secrétaire-général, M. Cazals ; secrétaire-général adjoint, Maise ; secrétaire, M. Roques ; secrétaire-adjoint, M. Prades ; membres assessseurs, MM. Cazalot, Marty, Salette, Gabarre, Soula, Cabaud, Puel, Moulis, Caralp, Laude, Remaury, Sarda.

M. Cazals expose au comité qu'il y aurait intérêt à ce que l'*Ariège Noubello*, soit au même titre que les autres organes des associations provinciales à Paris, mis en vente au Hall des Grands régionaux, boulevard Poissonnière. (Adopté).

On nomme ensuite une commission des fêtes, dont la mission sera de préparer toutes les réunions mensuelles et de veiller à leur parfaite organisation.

Sont désignés :

MM. Fort et Salette, présidents.

M. Laffont, vice-président.

MM. Laude, Maise, Marrot, commissaires.

En ce qui concerne la composition de l'orchestre pour la fête de nuit du 7 février prochain, MM. Nadal et Maisse en sont spécialement chargés.

L'ordre du jour étant épuisé, la discussion est close et on s'ajourne au 31 janvier, à huit heures et demi précises.

Nous ne clôturerons pas le compte rendu ci-dessus, sans apprendre à nos compatriotes et amis l'agréable nouvelle de la récente décoration de notre excellent sociétaire et distingué collaborateur, M. Laffont, brigadier de la garde républicaine, 12, rue de la Banque, dont nous avons eu le plaisir de relever le nom sur les dernières promotions du 1^{er} janvier pour la médaille militaire.

Au cours de la revue du 10 janvier dernier, passée sur l'Esplanade des Invalides, par le général Michel, gouverneur militaire de Paris, M. Laffont, reçut la récompense de ses bons et loyaux services.

M. Laffont ne voulut pas que la réunion dont nous avons fait connaître les termes prenne fin, sans offrir à ses nombreux amis un punch amical. Nous l'en remercions une fois de plus, et nous associons l'*Ariège Nouvello*, au plaisir que nous procure cette distinction bien méritée, et nous lui renouvelons encore, l'expression affectueuse de nos sincères félicitations.

Le Secrétaire-général : A. CAZALS.

Accident d'automobile. — M. Jacques Delcassé, fils de l'ancien ambassadeur à Saint-Petersbourg, se rendait en automobile de Paris à Toulouse. Il venait de dépasser Lhotiers, situé à 17 kilomètres de Châteauroux, lorsque, par suite d'un dérapage, la voiture vint buter sur le talus et une roue s'écrasa.

M. Delcassé fut précipité hors de la machine, mais il ne se fit aucune blessure.

Horrible assassinat. — Un crime affreux a été commis samedi soir, à la tombée de la nuit, au lieu dit « Echartiès », situé entre la métairie des Arénals et celle de Quillarech, dans la commune de Pradières, distante de 5 kilomètres de Foix.

Mlle Marie Soula, âgée de 17 ans, rentrant de la ferme des Arénals, a été assaillie et tuée à environ 500 mètres de son habitation.

M. Raymond Soula, propriétaire de la métairie de Quillarech s'était rendu, le matin, avec sa fille Marie, aux Arénals, où habite la famille Etienne Maurette. On y tuait, ce jour-là, le cochon et Soula et sa fille devaient aider leurs voisins.

Vers deux heures de l'après-midi, le père repartit seul, laissant, chez ses amis sa fille qui devait rentrer le soir même ou le lendemain matin.

Marie Soula décida de rentrer le soir même. Elle se mit en route vers 4 h. 1/2, portant un panier plein de vaisselle et d'ustensiles de ménage. Arrivée au lieu dit Echartiès, absolument désert et sauvage, encore entièrement couvert de neige et situé à 500 mètres environ des deux fermes, elle fut brusquement assaillie par une brute aujourd'hui connue, qui lui asséna des coups violents sur la tête et la laissa morte sur le chemin.

La malheureuse victime ne fut découverte que dimanche matin par sa mère qui venait aider à nouveau les fermiers des Arénals et reprendre sa fille qu'elle y croyait encore. Affolée, la pauvre mère criant et pleurant, courut demander du secours. Les voisins, de nombreux habitants de Pradières, vinrent en toute hâte. Le cadavre fut gardé à vue. Il gisait, couché sur la neige ensanglantée, la tête appuyée au talus, le front labouré de blessures profondes. La gendarmerie arriva bientôt sur le lieu du crime où se trouvaient déjà, l'affreuse nouvelle s'étant répandue à Foix et dans les villages voisins, de

nombreux habitants de Foix, de Pradières, d'Araubaux et de l'Herm.

Le parquet composé de MM. Courtès-Lapeyrat, substitut du procureur de la République, Azaïs, juge d'instruction ; Périès, greffier, et Jacques Dresch, médecin-légiste, se rendit sur les lieux vers 2 heures de l'après-midi, pour les constatations légales. Le corps fut ensuite transporté dans une grange voisine où M. le docteur Dresch fit l'autopsie.

D'après l'autopsie il n'y avait pas eu viol.

La famille Soula, sur laquelle la fatalité semble s'acharner, avait été, l'an dernier, à intervalles rapprochés deux fois victime d'incendiaires inconnus qui mirent le feu aux granges et à la ferme.

De graves soupçons qui ne devaient pas tarder à se justifier, pesaient dès dimanche soir sur le jeune Marcelin Maurette, fils du fermier des Arénals, âgé de 25 ans, simple d'esprit, grossier et brutal, un vrai dégénéré, car il avait quitté son domicile avant le jour, emportant une corde, et n'avait plus reparu.

Le coup de théâtre auquel la justice s'attendait assez, éclata lundi matin.

Le parquet, la brigade mobile et la gendarmerie ont découvert, à trois cents mètres environ au-dessus de la métairie des Arénals, le corps de Marcelin Maurette pendu dans une cabane appartenant à la métairie de l'Official. Voici dans quelles circonstances cette découverte a eu lieu.

Intormés de la disparition du jeune Maurette, le parquet, la brigade mobile et la gendarmerie se rendirent, lundi matin, par deux chemins différents, sur le théâtre du crime. En route, ils fouillèrent toutes les cabanes et toutes les granges sans résultat. Le parquet redescendait des hauteurs vers la métairie des Arénals lorsque, tout à coup, des gendarmes placés plus bas crièrent que l'assassin venait d'être découvert. On s'empressa, et l'on vit aussitôt, du seuil, le corps du malheureux pendu à la grosse poutre qui soutenait la cabane. C'est là que, dans la nuit du crime, l'assassin avait dû se réfugier. L'on a appris, en effet, qu'après avoir accompagné quelques instants à peine la jeune Marie Soula, il était rentré, avait, comme d'habitude, couché avec son père et n'avait quitté la maison, à l'insu de tous, que vers le matin. On suppose qu'il assista de loin, durant la toute journée de dimanche, aux recherches effectuées par la justice et par les gens du pays. Voyant qu'il allait être découvert, il se barricada dans la cabane et se pendit dans la nuit de dimanche à lundi, car sa montre n'était pas encore arrêtée.

Il ne peut y avoir le moindre doute sur la culpabilité du suicidé. On a parfaitement retrouvé ses traces sur le lieu du crime et ses sabots s'y adaptent parfaitement. Le crime et le suicide continuent à provoquer, dans la région, une très vive et très douloureuse émotion.

On se demande maintenant, à Foix et dans la région, si l'assassin n'avait pas lui-même allumé les incendies dont fut victime à deux reprises la famille Soula.

On se demande également s'il n'est pour rien dans la disparition du jeune Soula, qui quitta le 11 janvier dernier la métairie du Pech et qu'on n'a plus retrouvé. Mais le mystère restera vraisemblablement insondable, au moins quant aux incendies. Quant à la disparition du jeune Soula on pourrait savoir la vérité si le corps était retrouvé. Le sera-t-il ?...

Une atmosphère de crime semble d'ailleurs planer autour de la triste personnalité de la brute humaine dont quelqu'un a cru pouvoir dire qu'elle avait le génie du mal. N'est-ce pas ce misérable qui, à la

meilleure place, dans la cuisine de la ferme des Arénals, avait placardé le récit en images des crimes de Tropman ?

Ce jeune bandit portait constamment sur lui un revolver ; son père le lui avait enlevé il y a quelques jours à peine.

En tout cas, il semble que toute une population a éprouvé un grand soulagement à la nouvelle de la mort de Marcelin Maurette.

Nous conclurons par cette parole d'un habitant de Pradières :

— « Depuis plusieurs années, un malfaiteur, toujours demeuré inconnu, incendiait nos granges et nos maisons ; je suis sûr que désormais on nous laissera tranquilles. »

Lundi soir, à deux heures, ont eu lieu les obsèques de l'infortunée Marie Soula.

Une foule nombreuse, venue de tous les environs, y assistait, profondément émue.

Après la cérémonie religieuse, l'inhumation a eu lieu dans le petit cimetière de Pradières.

LE FUXÉEN.

Le mauvais temps et le gibier dans le Saint-Gironnais. — On pouvait supposer qu'à l'exemple de ce qui s'est passé dans certaines localités de l'arrondissement de Pamiers, les braconniers saint-gironnais profiteraient de l'extrême rigueur de la saison et de l'état du sol pour se livrer à de véritables massacres de gibier.

Nous nous sommes informé à ce sujet de divers côtés ; mais nulle part nous n'avons appris qu'il se soit produit des faits de cette nature. Il y a seulement cette année, assure-t-on, des délits de chasse ordinaires en plus grand nombre que d'habitude

A. LEFORT.

Les fauves. — La série des captures continue de plus belle dans les vallées du haut Salat.

Un magnifique chat sauvage vient d'être pris au piège par notre infatigable compatriote, M. Jacques Raufaste, forgeron à Coufflens.

Si nous ajoutons les autres prises faites par ce chasseur infatigable au cours de cet hiver, nous trouvons à son actif près d'une douzaine de captures. Ce ne sont plus de simples félicitations qu'il mérite, mais une juste récompense.

— Le rigoureux hiver de cette année n'a pas que des inconvénients : il rend plus facile la destruction des ennemis de nos poulaillers. C'est ainsi que MM. Edouard Laguerre et Marius Galy, de Vicdessos, ont capturé vingt-trois magnifiques renards, quelques martes et plusieurs putois.

Nous adressons nos remerciements et nos félicitations à ces dévoués citoyens pour les services qu'ils rendent aux populations, en purgeant la région de bêtes malfaisantes.

— Lundi, à Tarascon, le jeune Gaston Kanoni, neveu de M. Francal, propriétaire du Grand Hôtel Terrasse, et M. Charles Astrié ont capturé vivants, à l'aide de leurs fox-terriers, un blaireau femelle et fort beau renard dit « charbonnier », mesurant 1 m. 30 de longueur.

Toutes nos félicitations aux deux jeunes nemrods.

— Dans la section de Rouze, haut perchée sur le contre-versant ouest de la commune d'Ustou, deux belles fouines ont été prises par le sieur Etienne Raufaste, dit Canton, au moyen de pièges habilement tendus. Félicitations au jeune chasseur.

— La grande battue aux sangliers que les vaillants chasseurs de la commune d'Albiès ont organisée dimanche, a été très productive, car deux sangliers ont été abattus par ces vaillants compatriotes, l'un à huit heures du matin, et l'autre à quatre heures du soir.

Nos félicitations les plus chaleureuses aux chasseurs de la commune d'Albiès, MM. Faure, Kebeu, Authier, A. Caget, Mouni-Courdil et à M. Sabatier, des Cabannes.

VIATOR.

Le Gérant : J.-B. SUBRA.

Foix, imp. Pomiès. — FRA et Cie, successeurs.

PUBLICATIONS LÉGALES

LOI DU 24 JUILLET 1867

Étude de M^e Jean FOURIÉ, notaire à Lavelanet (Ariège).

A la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e Fourié (Jean-Baptiste-Laurent-Emile-Marie-André), notaire à Lavelanet (Ariège), soussigné, le quatorze janvier mil neuf cent quatorze, portant la mention suivante :

« Enregistré à Lavelanet, le « quinze janvier mil neuf cent « quatorze, folio 73, case 3. « Reçu trois francs soixante- « quinze centimes.

« Mir, receveur, signé. »

Est demeuré annexé l'acte de Société, sous signatures privées, dont la teneur littérale suit :

Les soussignés :

Arasse (Félix-Jean), marchand de nouveautés ;

Baby (Auguste), armurier et marchand de cycles ;

Mademoiselle Balé (Léonie), marchande épicière ;

Madame Castela (Marie-Louise), marchande épicière, épouse séparée de biens de Monsieur Julien Gazaniol, qui l'assiste et l'autorise ;

Chaubet (Justin), marchand de nouveautés ;

Espert (Paul), marchand épici-er ;

Fageol (Julien), marchand de parapluies ;

Guiraud (Emile), quincaillier ;

Laffont (Pierre-Basile), épici-er quincaillier ;

Lagarrosse (Alexandrine), épicière, veuve Jean-Baptiste Senié ;

Monié (Basile), marchand épici-er ;

Sartre (Georges), coiffeur-parfumeur ;

Siere (Louis), marchand de nouveautés ;

Monié (Léon), marchand épici-er ;

Vidal (Louis), marchand épici-er ;

Bonnet (Pierre-Victor), marchand épici-er ;

Jammes (Paul), marchand épici-er ;

Demeurant, les treize premiers, à Lavelanet, le quatorzième à Montferrier, canton de Lavelanet, le quinzième à Labastide-sur-l'Hers (Ariège), le seizième à Montségur, canton de Lavelanet, et, le dix-septième, à Laroque-d'Olmès, canton de Mirepoix.

Ont arrêté, ainsi qu'il suit, les clauses et conditions de la

Société qu'ils vont former ci-après :

Article 1^{er}. — Il est formé, entre les soussignés, une Société en nom collectif ayant pour objet l'achat et la vente de marchandises ou objets devant servir de primes aux commerçants faisant partie, ou non, de la présente Société, afin de faciliter aux sociétaires, par ces primes et la distribution de timbres, le développement de leur commerce et la lutte contre la concurrence étrangère.

Article 2. — Cette Société, qui est constituée en nom collectif, est contractée pour dix années consécutives qui commenceront le premier janvier prochain mil neuf cent quatorze, pour finir le trente-un décembre mil neuf cent vingt-trois.

Cependant, elle pourrait être dissoute le trente-un décembre de chaque année à la demande collective de douze des associés, à la charge par eux de prévenir, par simple lettre recommandée, leurs co-associés de leur intention de provoquer cette dissolution, au moins six mois à l'avance.

Article 3. — Le siège social est fixé à Lavelanet (Ariège).

Article 4. — La raison sociale sera : « Laffont, Guiraud, Fageol et Cie, « Timbre Syndical des Commerçants. »

Messieurs Laffont, Guiraud et Fageol feront, seuls, usage, soit ensemble, soit séparément, de la signature sociale, sauf pour tous actes quelconques engageant la Société, lesquels ne seront valables que contre-signés par M. Baby ou M. Arasse.

En conséquence, tous billets, lettres de change, traites et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auraient été souscrits.

Article 5. — Au premier janvier, au plus tard, les associés désigneront celui ou ceux d'entre eux, qui tiendront les livres de commerce, la comptabilité et la caisse et qui s'occuperont, plus spécialement, de l'achat et des ventes ; néanmoins, tous les associés pourront, à tout instant et quand bon leur semblera, vérifier la caisse et les livres.

Article 6. — Le fonds social est fixé à quatre cent vingt-cinq

francs, comme mise de fonds, mise de fonds qui sera constatée et versée, en espèces, par les associés, à concurrence de vingt-cinq francs chacun, au plus tard le premier janvier prochain, jour fixé pour le commencement de la Société.

Article 7. — Les bénéfices seront partagés, entre les associés, proportionnellement au montant des achats de timbres que chacun d'eux aura fait à la Société.

Quant aux pertes, elles seraient supportées, par les associés, à raison d'un dix-septième chacun.

Article 8. — Chacun des associés pourra verser, dans la Société, en compte courant, telle somme qui lui conviendra, si la Société a besoin de ces fonds ; ces sommes lui produiront des intérêts, au taux de quatre pour cent par an, à compter du versement ; elles ne pourront être retirées, par celui qui les aura versées, qu'un an après avertissement donné à la Société.

Article 9. — Les charges de la Société comprendront les loyers, la patente, les assurances et les contributions, les salaires des employés et, généralement, toutes les dépenses de toute nature occasionnées par le commerce.

Article 10. — Il sera procédé, tous les ans, dans la première quinzaine du mois de janvier, à un inventaire, en double original, qui constatera l'état de la Société au trente-un décembre précédent.

Sur les bénéfices chaque associé prélèvera l'intérêt au taux de trois pour cent, par an : 1^o de sa mise sociale ; 2^o des fonds versés en compte courant et 3^o de sa part des bénéfices capitalisés chaque année et calculés comme il est dit à l'article septième.

Article 11. — En cas de décès d'un associé pendant le cours de la Société, elle continuera entre les survivants qui resteront propriétaires de tout l'avoir social, à la charge par eux, de rembourser, aux représentants de l'associé décédé, le montant des droits et créances de leur auteur d'après le dernier inventaire social.

Ce remboursement aurait lieu un an après le décès avec intérêt au taux légal, à compter

du jour du décès, jusqu'à fin paiement.

Article 12. — Un an avant l'expiration de la présente Société, les associés se feront respectivement connaître leur intention de la continuer ou de la liquider.

Dans le premier cas, ils prendront, pour assurer la continuation, les arrangements nécessaires.

Dans le second cas, la liquidation commencera, dès le jour où finiront les dix années pour lesquelles la Société est contractée, et, six mois avant cette époque, il ne sera fait aucune opération qui soit de nature à retarder les époques de rentrée, les associés feront, au contraire, en sorte d'activer la réalisation des bénéfices et le recouvrement des capitaux.

Article 13. — La liquidation devra être faite dans le délai d'une année et si, à l'expiration de ce terme, il reste des objets à recouvrer, il en sera fait des lots qui seront tirés au sort entre les associés.

Sur l'actif, chacun prélèvera sa mise sociale, le surplus sera partagé conformément à l'article septième.

Article 14. — Dans le cas où des difficultés viendraient à surgir, pour quelque cause que ce soit, entre les associés, ces derniers s'obligent à les soumettre à des arbitres amiables compositeurs qui auront pouvoir de juger en dernier ressort sans suivre les règles, délais et formes établis par la procédure devant les tribunaux et qui pourront prononcer comme amiables compositeurs d'après les seules règles de l'équité. En cas de partage d'avis, entre eux, les arbitres nommeront un tiers arbitre pour les départager.

Faute de s'entendre sur le choix, ces arbitres et tiers arbitre seront nommés par le juge de paix du canton de Lavelanet, à la requête de la partie la plus diligente.

Tous pouvoirs sont donnés à M. Laffont, l'un des associés, pour effectuer le dépôt de l'un des originaux des présentes, en l'étude de M^e Fourié, notaire à Lavelanet, qui sera chargé de remplir les formalités de publicité.

Fait en dix-huit originaux à

Lavelanet, le trente décembre mil neuf cent treize.

Lu et approuvé : B. Laffont, signé. Lu et approuvé : E. Guiraud, signé. Lu et approuvé : Fageol, signé. Lu et approuvé : A. Baby, signé. Lu et approuvé : Arasse, signé. Lu et approuvé : L. Vidal, signé. Lu et approuvé : J. Chaubet, signé. Lu et approuvé : G. Sartre, signé. Lu et approuvé : veuve Senié, signée. Lu et approuvé : P. Espert, signé. Lu et approuvé : Bonnet, signé. Lu et approuvé : L. Balé, signé. Lu et approuvé : Monié, signé. Lu et approuvé : L. Monié, signé. Lu et approuvé : Jammes, signé. Lu et approuvé : L. Siere, signé. Lu et approuvé : Marie-Louise Gazaniol, signée. L'autorise ma femme à signer, Gazaniol, signé.

En marge du dit acte est écrit :

Certifié véritable et annexé à un acte de dépôt reçu ce jour par M^e Fourié, notaire à Lavelanet.

Lavelanet, le quatorze janvier 1914.

B. LAFFONT.

J. FOURIÉ, notaire, signé.

Enregistré à Lavelanet, le 15 janvier 1914, folio 73, case 4. Reçu à 0,20 0/0 sur 440. 0 88 Décimes 0 22

Total un franc dix centimes 1 10

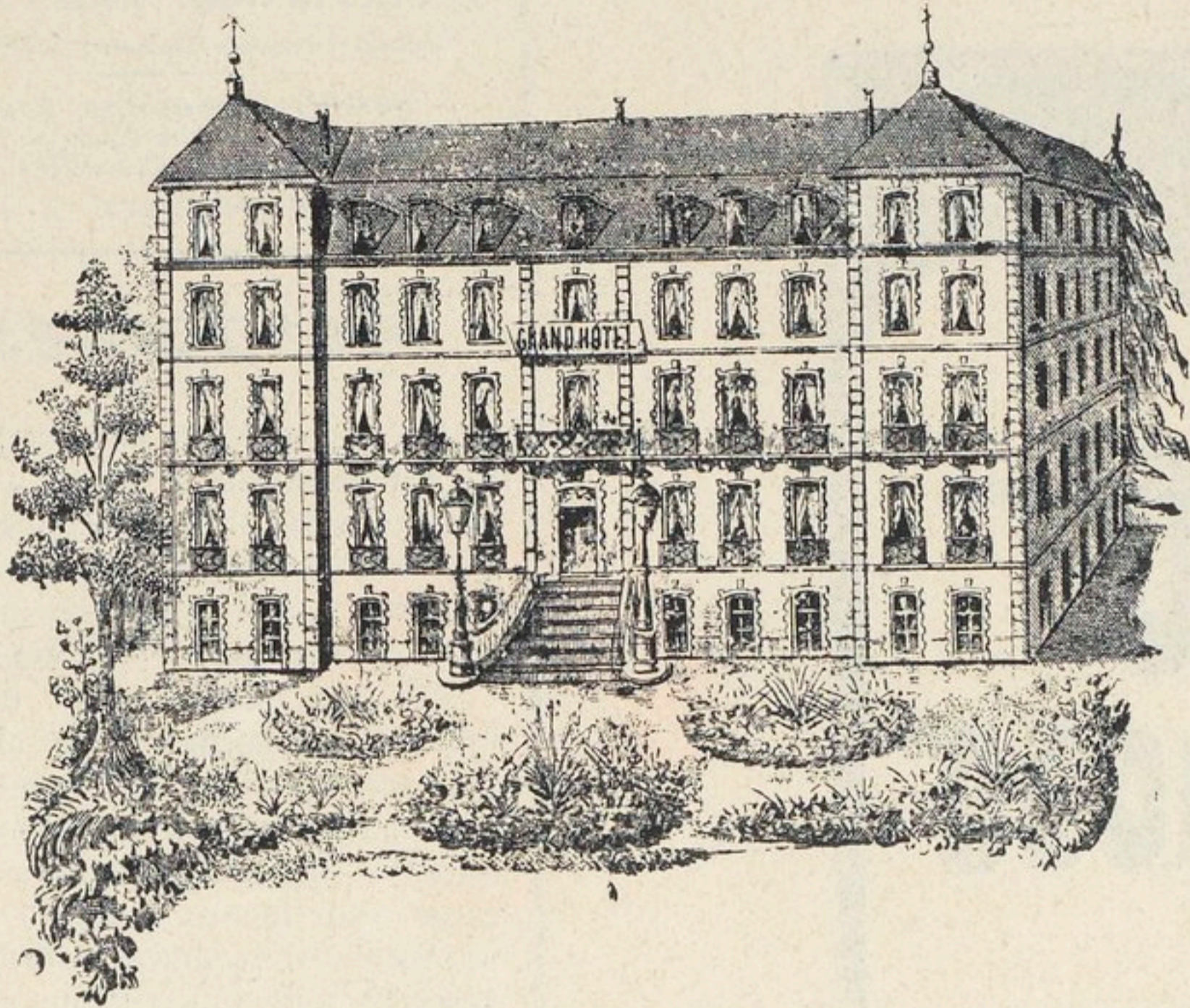
MIR, receveur, signé.

Pour expédition conforme : J. FOURIÉ.

Des expéditions du dit acte de Société ont été déposées : l'une, au greffe de la justice de paix du canton de Lavelanet (Ariège), le 16 janvier 1914, et, l'autre, au greffe du tribunal civil de première instance de Foix (Ariège), à défaut de tribunal de commerce, le 17 du même mois de janvier.

JEAN FOURIÉ, notaire.

AULUS-LES-BAINS (ARIÈGE)



GRAND HOTEL

Le seul en face les Thermes.
MME VVE A. CALVET Propriétaire

OUVERT TOUTE L'ANNÉE
 Téléphone dans le Bureau de l'Hôtel.

Établissement complètement remis à neuf, suivant les données de l'hygiène moderne. — Water-closets inodores et aseptiques.
 Correspondant du **Touring-Club** et de l'**Automobile-Club**.
 GARAGE POUR AUTOMOBILES AVEC FOSSE

ÉCURIE — REMISE — BOX
 Salle de restaurant. — Service par petites tables. — Terrasse immense et très ombragée. — Salons de conversation. — Bibliothèque.
 Vieille cave très réputée pour l'authenticité de ses Crues.

HOTEL DE 1^{er} ORDRE
 Se recommande par sa cuisine, son confort et la modicité de ses prix.
 Dépendances et annexes du GRAND HOTEL

1^o VILLA GABRIEL

Appartements pour Familles. — Vastes Jardins.

2^o MAISON BIARRIS

Appartements avec cuisines particulières.

AX-LES-THERMES (Ariège)

Grand Hôtel de France

R. FUGAÏRON, gendre BOYÉ, successeur

HOTEL DE PREMIER ORDRE

COMPLÈTEMENT RESTAURÉ ET MIS A NEUF

Avenue Théophile-Delcassé

LE MIEUX SITUÉ, A PROXIMITÉ DES BAINS ET DU CASINO

HOTEL CORRESPONDANT DES TOURING-CLUB DE FRANCE — AUTOMOBILE-CLUB DE FRANCE — CICLYTS' TOURING-CLUB

TABLE D'HÔTE ET TABLES PARTICULIÈRES

Chambres Hygiéniques

RÉGIMES ALIMENTAIRES PARTICULIERS

JARDIN ANGLAIS — PARC OMBRAGÉ

Auto-Garage pour 10 automobiles

DÉPÔT D'ESSENCE — CHAMBRE NOIRE

OMNIUS A TOUS LES TRAINS — VOITURES DE PROMENADE

PRIX MODÉRÉS

Hôtel du Commerce

F. BARBÉ, Propriétaire

Panonceau du Touring-Club de France

SAURAT (Ariège). — Sur la Grande-Place, au Centre de la Ville.

CUISINE RENOMMÉE

RECOMMANDÉE A MM. LES VOYAGEURS & TOURISTES

ÉCLAIRAGE — ÉLECTRICITÉ — AUTO-GARAGE — VASTES ÉCURIES ET REMISES
 PÂTISSERIE — CONFISERIE — VINS FINS ET LIQUEURS DANS L'HOTEL

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS DE LACAVE (ARIÈGE)

Usines fondées en 1875 par E. BOUSSION

Exposition Industrielle



MAI 1883

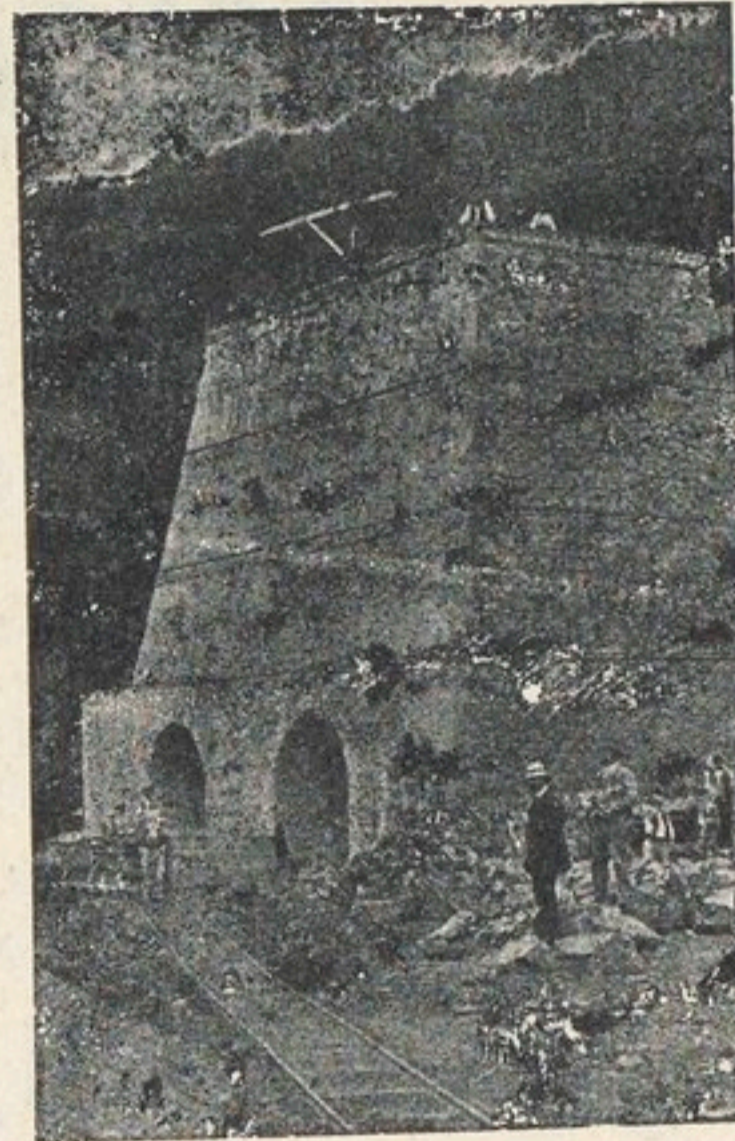
VILLE DE TARBES

MÉDAILLES D'OR

FOIX, TARBES



MAI 1884



La consommation toujours croissante de nos produits vient de nous imposer l'agrandissement de nos usines et le renouvellement complet de nos moyens de fabrication que nous élevons sans cesse au niveau des derniers progrès réalisés dans cette industrie.

Cet écoulement rapide est dû à leurs qualités spéciales et supérieures.

Nos chaux, éminemment hydrauliques, sont employées pour les travaux de l'Etat, les Compagnies de chemins de fer et les grandes entreprises.

ADRESSES

LETTRES

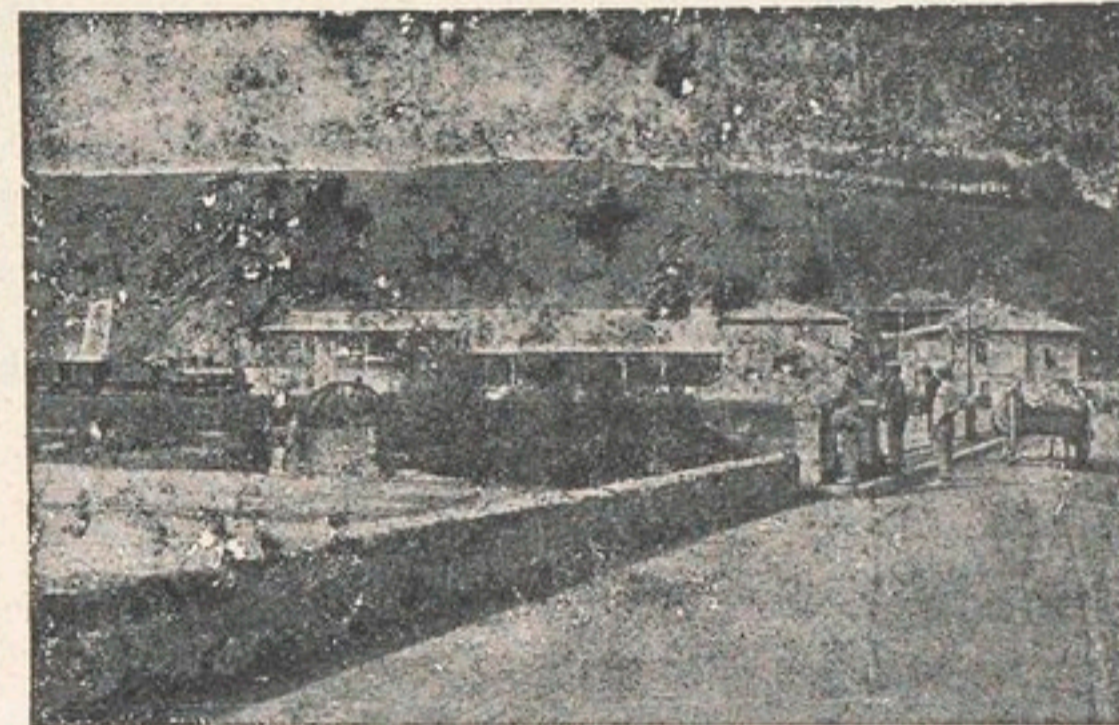
Monsieur le Directeur
 de la Société
 des Chaux et Ciments
 de Lacave (Ariège)

TÉLÉGRAMMES

CHAUX PRAT & BONNE-AUX

GARE

LACAVE { Embranchement
 articulier



USSAT-LES-BAINS (Ariège)

HOTEL DES PYRÉNÉES

J. BLANC

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Propriétaire-Directeur

Délégué du TOURING-CLUB de France

Maison recommandée par sa bonne tenue

Table d'Hôte à partir de 6 francs. — Cuisine et Salles particulières pour Ménages et Familles. Service à la Carte. Appartements neufs. — Vastes locaux. Salle à manger, etc., installés d'après les dernières données de l'hygiène et du confort moderne. — Chambres Touring-Club à la peinture laquée. — Salon de compagnie. — Piano. — W.-C. à effet d'eau.

VASTE COUR ET JARDIN

AUTO-GARAGE. — Dépôt d'Essence et Huile.

M. BLANC, pharmacien de 1^{re} classe, légalement autorisé, tient officine ouverte à USSAT-les-BAINS, du 15 juillet au 30 septembre.

Hôtel BÉNAZET

Cuisine bourgeoise.

Chambres complètement installées à neuf.

Belle terrasse avec vue sur la montagne.

Café-Restaurant

Jean DANDINE, Succ.

VICDESSOS (Ariège).

Auto-Garage.

Écuries

et Remises.

Établissement

recommandé

aux Touristes

et

aux Voyageurs.

Maison ARASSE

Avenue Théophile-Delcassé — AX-LES-THERMES

Soieries, Dentelles Espagnoles
Corsets des meilleures marques
Lingerie, Flanelles, etc.

MAISON PRINCIPALE A LAVELANET

Mesdames !!!

Un religieux, expulsé de France avec sa congrégation, a confié à l'un de ses amis le secret d'une merveilleuse liqueur que les habitants du couvent, qui en faisaient usage depuis des siècles, nommaient entre eux : « Credo. »

Par son arôme subtil et son goût délicat, « Credo », que chacun peut préparer soi-même par simple infusion, est l'égal des plus grandes marques. Ses qualités digestives, dues à des herbes rares, sont incomparables; il constitue un cordial de premier ordre communiquant à tout l'organisme une énergie surprenante, et pouvant être supporté même par les estomacs délicats ou fatigués.

Le prix du paquet de plantes, exactement dosé pour deux litres de « Credo », est de 1 fr. 25. C'est la liqueur fine, la précieuse et délicate liqueur monastique mise à la portée de tous, figurant sur toutes les tables pour la joie et le bien-être des invités, et pour la satisfaction intime de toutes les maîtresses de maison.

Expédition franco de port contre remboursement de 1 fr. 50, sur simple demande adressée à M. DE SAINT-BLANCARD, 53, rue Vivienne, à Paris.

Conditions spéciales aux négociants en détail et aux commissionnaires.

VOULEZ-VOUS

VENDRE ou ACHETER
OBJETS D'ART ANCIENS

ADRESSEZ-VOUS

à M. BOURRET

EXPERT

9, Rue Clémence-Isaure, 9

TOULOUSE

Une nouvelle Revue mensuelle vient de se fonder. Elle a pour titre *Les Echos de France*, et son siège est à Paris, 18, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Cette Revue sera un recueil de tout ce qui intéresse les provinces de France : légendes, contes, chansons d'autrefois. Elle publiera aussi des études sur les anciens métiers d'art qui firent la gloire de l'industrie française et sur ces jolis travaux d'aiguille qui furent les gracieux passe-temps de nos mères. Elle fera également une place aux contes et chansons modernes ayant un caractère local. Dans ce but, elle fait appel à tous ceux qui voudront bien lui prêter leur gracieuse collaboration en échange du service régulier de la Revue.

En ce qui concerne les légendes, chansons et contes d'autrefois, il serait utile que la traduction en fût faite en français moderne, afin d'être à la portée de tous ceux qui auront plaisir à écouter *Les Echos de France*.

VINS FINS D'ESPAGNE

Pour chacune des villes de la France, on désire des représentants avec très bonnes références. S'adresser à M. Rafael Arana, 18, calle de Marmoles, à Malaga (España).



QUE DE FORTUNES sont gagnées chaque année par d'humbles ouvriers ou employés possesseurs d'une **OBLIGATION A LOTS**. Chaque jour l'on apprend qu'un tel pauvre hier, a conquis la **RICHESSSE**. Les **VALEURS A LOTS** représentent l'épargne la plus attrayante, la mieux garantie du bas de laine Français.

Acheter des Valeurs à lots, c'est faire œuvre de prévoyance et OUVRIR SA PORTE à la FORTUNE.

On peut gagner 500.000 francs avec 5 FRANCS seulement

LE 15 FÉVRIER PROCHAIN

Contre cette somme on reçoit immédiatement le N° d'un **BON PANAMA A LOTS** et l'on participe au prochain tirage avec droit à la totalité du lot gagné.

Les Bons Panama à Lots participent à 294 tirages donnant ensemble les lots ci-dessous :

147	Gros Lots de	500.000	francs.	—
147	—	250.000	—	—
294	—	100.000	—	—
294	Lots de	10.000	—	—
294	—	5.000	—	—
1.470	—	2.000	—	—
14.700	—	1.000	—	—

Soit 17.346 Lots pour la somme de 161.700.000 francs.

4 Tirages par an, le 15 Février, Mai, Août, Novembre.
Sécurité absolue. — Liste gratuite après Tirages.

Le numéro du Titre est envoyé par retour du courrier.

GARANTIE : Le paiement des lots est garanti par un dépôt de 150 millions effectué au Crédit Foncier de France et dont le revenu annuel atteint plus de cinq millions de francs.

Adresser Mandat de Cinq francs à M. le Directeur de *La Prévoyance*.

(Service international), 2, Quai des Eaux-Vives GENEVE (Suisse). — Affranchir à 0 fr. 25.

Avis important. — Les Mandats-poste et Bons de poste français sont acceptés.

Toute demande non affranchie sera refusée.

Scierie Mécanique

D. LESTEL

FOIX

BOIS DE CONSTRUCTION
Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, Parquet

La Photographie Nicollier

PAMIERES AVENUE DE LA GARE

Exécute les Portraits en tous genres et dimensions avec le cachet artistique qui en fait sa réputation.

+ Prix très modérés, même pour les travaux d'amateur, toujours finis avec soin. +

REPRESENTATION COMMERCIALE

Cyprien TOULZA

CASTILLON-EN-COUSERANS (Ariège)

VINS SUPERIEURS
PROVENANT DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
Vins fins, Liqueurs de Marque, Huiles et Savons,
Dépôt de Bières et Limonades de Marque
PRIX SPECIAUX A NOS ABONNÉS

A toutes les personnes soucieuses d'être servies en produits de choix, aux prix les plus avantageux.

la Maison NIQUET Frères

A SALON DE PROVENCE
offre ses HUILES, SAVONS et CAFES.
Ecrivez de suite pour le tarif spécial.
AGENTS ACTIFS DEMANDES
Conditions exceptionnelles.

EAU MINÉRALE NATURELLE
Ferrugineuse, Arsénicale, Siciense

D'AYER

SOURCE PONTAUT
Véritable eau de table recommandée par les docteurs Garrigou, Malfilâtre, Soneix, Cazeneuve, Ducros, Bios, Cousture, Maurette, Bordreuil, etc., contre les affections intestinales, gastro-entériques, anémie, etc. Nombreuses attestations. — Dépôt général et renseignements, Photo FAURE, Saint-Girons (Ariège).

POUR DIRE CHANTER, RIRE ET S'AMUSER.

Demander le catalogue 1914 à M. AUGOR, 11, avenue Reille, donnant un choix considérable de monologues, pièces, chansons, farces, attrapes, etc., avec Primes sensationnelles pour tout achat de 2 francs.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE DE FOIX

Rue Théophile-Delcassé

Location de Compartiments de Coffres-Ports
AU MOIS OU A L'ANNÉE

PAIEMENT ET DELIVRANCE DE LETTRES DE CREDIT

ESCOMPTE & RECouvreMENTS

ORDRES DE BOURSE

BOIS DE CONSTRUCTION
SAPIN, CHÈNE, ETC.

Usines de la Forge et de la Ville

J.-B. ROUZAUD

BÉLESTA